

M. Masson. Il fut même mordant et incisif. Il reprocha particulièrement à M. Masson de ne pas avoir prononcé ce discours contre ses propres amis, lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Sir John se leva pour déclarer que M. Masson avait, l'an dernier, refusé d'entrer dans son gouvernement précisément parce que ces deux questions—l'Amnistie et les Ecoles du N. B.—n'étaient pas réglées.

Mardi, 30 mars, commença l'enquête contre Riel sur la motion Bowell, grand chef orangiste, dont avis avait été donné :—

Sur motion de M. Bowell, le greffier de la couronne en chancellerie reçoit l'ordre de comparaître à l'ouverture de la séance, demain, avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Provancher, et avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'officier-rapporteur du dit district.

Sur motion de M. Bowell, il est résolu que l'hon. H. J. Clarke, Procureur-Général de la province de Manitoba, soit assigné à comparaître, demain à la barre de cette Chambre, pour répondre aux questions qui pourront lui être faites au sujet de l'acte d'accusation de Louis Riel, député du district électoral de Provancher, dans la Province de Manitoba, pour le meurtre de Thomas Scott, soumis au grand jury du Banc de la Reine de Manitoba, et au sujet de la déclaration faite par le dit grand jury que la dite accusation est fondée.

Il fut amené à la Barre de la Chambre, ce fameux Clarke. Tout ce qu'il a dit, jusqu'à présent, peut se résumer à ceci : après avoir, en sa qualité de Procureur-Général, mis devant les Grands Jurés un Indictement contre Riel, obtenu un *True Bill*, et s'être fait donner un mandat d'arrestation, il s'est mis à la tête de la police de Manitoba et d'Ottawa pour prendre Riel. Il n'a été que chose à Manitoba que par Riel et son parti. Quand il a cru que la trahison pouvait le servir, il a trahi—deux ou trois ans après avoir joui des avantages que lui avait laissés le parti français et catholique de Manitoba, quatre ans après le crime reproché à Riel. Sa déposition a déjà fait et fera un immense bien à Riel. Les Anglais, qui ont leurs préjugés comme les autres peuples, abhorrent les mouchards, les lâches et les traîtres. Cette figure de Clarke, cette figure de Caïn, qui veut se faire le bourreau de Riel après avoir courtoisé son amitié, leur inspire une invincible répulsion, un mépris sans bornes. Leur sympathie se déplace; celui qu'ils appelaient quelquefois le bourreau de Scott ne sera plus bientôt, s'il ne l'est déjà, pour eux que la victime de Clarke !

Le fait le plus important de la séance de mercredi, 1er avril, a été la nomination d'un Comité chargé de s'enquérir des causes des troubles du Nord-Ouest, en 1869 et 1870, et si une amnistie a été promise. Ce Comité se compose de MM. D. A. Smith, Bowell, Richard, Baker Moss, Masson, Geoffrion, Jones et l'hon. M. Abbott, qui ont de suite commencé à siéger le lendemain et ont envoyé des *Subpœna* à grand nombre de témoins du Nord-Ouest et d'ailleurs.

J. A. MOUSSEAU.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

PAR L. G. D'ODET D'ORSONNENS,
Lieutenant-Colonel d'Etat-Major.

OBSERVATIONS CRITIQUES.

I.

Ces "Considérations Militaires," auxquelles le Colonel d'Orsonnens vient de donner la publicité de la presse, forment une petite brochure de soixante-dix pages, et leur lecture est pleine d'intérêt.—Intérêt canadien, cela va sans dire, puisqu'elles touchent à une des branches les plus vitales de l'organisation politique de ce pays; et en chaque pays, en effet,—c'est une chose avérée,—la question des armes est, sinon l'unique expression de sa force, du moins, l'un des symptômes majeurs de sa santé sociale. Mais de plus, par l'élevation des points de vue où s'est constamment placé le Colonel d'Orsonnens, en discutant, dans cet écrit, des besoins spéciaux de sa patrie, auxquels il a consacré sa carrière, il a su attirer à son œuvre un intérêt très-sincère de la part de tout lecteur "étranger" au pays.

C'est à ce titre, et à ce titre seul, que nous allons nous permettre de jeter sur le papier quelques "Observations critiques" sur cette publication toute nationale.

Ce préambule doit suffire, en lui-même, pour indiquer au lecteur que notre modeste travail écarte d'avance tout jugement, de notre part, sur l'opportunité indigène des mesures réclamées par le Colonel d'Orsonnens, au sujet de la milice canadienne, sur cette "urgence d'une réorganisation de la force armée"; sur ces "réformes que l'expérience a démontrées d'une absolue nécessité," dont il est parlé dès le début de la brochure, et sur l'espérance franchement formulée de voir la réalisation de ces souhaits très-patriotiques sortir du "changement ministériel qui vient de s'opérer."

Chacun peut avoir ses opinions légitimes et arrêtées sur

toutes ces choses; et, pour un "Etranger,—pourquoi ne pas le dire, et soit le dit "très simplement"—les opinions de cette nature peuvent même acquérir quelque... "adjutorium" d'observation dans ces simples données: d'abord, en ce qu'il peut se trouver en mesure de faire des comparaisons raisonnables entre la situation d'autres pays et la situation analogue du pays dont il est l'hôte; ensuite, parce que, dans ce même pays qui lui donne l'hospitalité, il est naturellement dégagé de toute fumée d'ambition personnelle d'être politiquement quelque chose, et qu'il possède, par là, l'inappréciable avantage de ne pas fourrer le bout de son petit doigt entre l'arbre et l'écorce des "Partis";—Or, ceci est un accident qui réalise en plein—qu'on nous permette l'expression,—la façon la plus sûre et la plus triste de se "pincer" l'intelligence, et le véritable moyen de se faire des "bleus" à l'esprit.

Quoi qu'il en soit, nous garderons tout à fait pour nous-mêmes nos opinions personnelles sur la "question de cabinet," en ce qui concerne l'Etude militaire que vient de livrer aux appréciations du public le Colonel d'Etat-Major écrivain; et nous ne nous arrêterons quelques instants que sur les côtés "universels," ou, si l'on veut, "publics," que présente très-abondamment cette Etude. Cette abondance on l'avouera,—est déjà une excellentissime bonne note au crédit de ce petit livre.

II

Et pour justifier ce compliment, qui n'est, en réalité, qu'un simple témoignage, nous allons tout de suite faire défiler, au pas de course, devant la tribune du lecteur, ces côtés "universels et publics" que nous venons de signaler dans le travail du Colonel. Dans tout travail de la pensée et de la plume, ces côtés forment, très-certainement, le vrai fond du mérite et le signe précieux de la bonne-œuvre accomplie.

Pour plus de précision, ce rassemblement en colonne serrée, nous allons le fractionner en deux sections.

PREMIÈREMENT, ce qu'énonce l'Auteur sur les vices "actuels" de la force armée canadienne.—Ces vices sont-ils réels; figurent-ils comme présents au corps dans l'effectif moral du pays?—En italien, on aurait toujours la ressource de dire: "E chi lo sa?"; mais nous sommes bien loin de l'Italie; ses ressources ne sont pas du tout les mêmes que celles du Canada, et pour notre part, nous n'avons, ma foi aucune bonne raison de douter de ces vices. En tout cas, ils sont trop nettement matriculés de bonne encre par la plume de M. d'Orsonnens, trop vertement "habillés" par sa main de soldat, pour pouvoir donner le change aux regards du public. L'on verra bien, d'ailleurs, s'ils sont démentis par n'importe quel vengeur de "l'état des choses"; s'ils sont patronnés par un avocat quelconque des procès politiques d'un tout récent passé; s'ils sont pris au collet par quelque police intéressée à les "mettre à l'ombre," ou bien "canardés" par quelque tirailleur de cette grande "Santa Hermandad" de tous les pays, qui s'appelle à la fois et "l'Esprit de contradiction et l'Envie des supériorités"; ce qui n'est autre chose que le besoin de mordre ou de cracher. Nous verrons donc cela, ou plutôt,—j'en suis presque sûr,—nous ne le verrons pas. Pour nous, nous ne faisons ici que "passer la parade" par une petite inspection textuelle.

— "Que vous faut-il de moins" ?.....

Cette première section figurera les "Voltigeurs" de cette revue très-sommaire.

SECONDEMENT, viendront les "Grenadiers"; et ce seront les termes et solides énoncés de principes militaires, sains et virils, généreux et féconds, dont le Colonel d'Orsonnens a comme encadré les rangs de sa publication.

Donc, en avant les Voltigeurs de la chose.

(10.)— "On a fait de l'armée en Canada un levier politique, qui malheureusement, en brisant les engrenages du service, a aussi brisé la carrière de celui qui s'en servait."

(20.)— "Les commandements supérieurs sont donnés à des créatures du Gouvernement."

(30.)— Il y a "un abus IMPITOYABLE des grades. Ils sont accordés au plus grand nombre, sans distinction de mérite ou de position."

(40.)— Le Colonel d'Orsonnens se fait, dans l'aveu de cette manœuvre qu'il ne craint pas d'appeler une "absurdité," l'interprète, l'écho;—disons mieux,—le vrai camarade de pensée, du Colonel Fletcher, secrétaire des commandements militaires de Son Excellence Lord Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, et il ajoute: "En rendant très-commun et illusoire l'honneur de ces grades, la loi a privé un bon nombre d'hommes de position et d'éducation de les rechercher."—Voilà une loi intelligente et patriote!

(50.)— Le service militaire est essentiellement et légalement "empêché d'être une carrière, malgré les aptitudes militaires toutes spéciales et reconnues de tous des Canadiens, particulièrement des Canadiens-Français."— (Bon chien chasse de race.)

(60.)— Dans l'organisation actuelle, "Les officiers commandant les divers corps, s'attribuent à eux-mêmes

"l'instruction de leurs corps, moyennant rémunération." Ils dépensent le moins possible de l'allocation qui leur est accordée à cet effet par le gouvernement, et ils se signent des certificats de compétence pour eux-mêmes."—Bravo!!

(70.)— Dans la même organisation actuelle, "ce sont les soldats qui choisissent leurs officiers commandants, quand ceux-ci ne sollicitent pas,—(ce qui est presque toujours le cas,) les hommes à joindre leurs compagnies."—Bravissimo!!!

(80.)— Spécialement pour l'Etat-Major, dont le Colonel d'Orsonnens dit, avec la plus grande justesse: "Moins les troupes d'un pays sont disciplinées, plus il lui faudrait un Etat-Major capable et instruit," il se trouve que "l'intervention continuelle de la politique a empêché les officiers de cette arme de prendre dans la société le haut rang auquel ils ont droit par leurs fonctions."

(90.)— Mais de plus, par la contradiction la plus flagrante et véritablement la plus anti-sociale, les Officiers supérieurs de l'Etat-Major canadien sont entièrement "assimilés, d'un côté, à des employés civils, tandis qu'en même temps la carrière politique leur est radicalement interdite par la loi."—Parole d'honneur! ceci est un chef-d'œuvre des rouages, ou plutôt des roueries, du "Parlementarisme"; c'est le chef-d'œuvre de la confection à bon marché des "Créatures," un de ces mots qui, dans le domaine de la politique, mériterait, vraiment, d'être toujours prononcé de ce petit ton plein d'un souverain mépris, dont l'accompagne la langue des salons en France, dans une acception toute spéciale, qui ne confine pas directement à la politique.

Puis, pour compléter la série, le Colonel signale encore deux vraies absences fort pernicieuses dans l'armée canadienne telle qu'elle est:

(100.)— C'est d'abord, "la non rémunération immédiate du service militaire, la solde n'étant payée que longtemps après les inspections; et plusieurs espèces de retenue injuste d'argent de la part d'officiers," étant à l'ordre du jour.

(110.)— Ensuite, "l'absence d'une loi qui protège les jeunes employés prenant du service, qui oblige les patrons à les réintégrer dans leur position, après un camp ou une campagne; enfin, qui fixe une échelle de pension ou de demi-paie pour les blessés et les veuves des militaires."

Qu'il me soit permis de noter en passant, au sujet de cette lacune civile signalée par le Colonel d'Orsonnens.—(C'est pour moi un devoir des aiguillettes d'Etat-Major que j'ai eu l'honneur de porter, en même temps qu'un hommage à l'hospitalité que j'ai rencontrée en ce pays;—qu'il me soit permis de noter ici que lorsque la jeunesse catholique du Canada a si vaillamment écouté l'impulsion de sa foi et la voix de ce Pierre l'Hermite du Nouveau-Monde, Monseigneur Ignace Bourget, en allant s'enrôler sous le drapeau pontifical, plusieurs patrons et industriels du pays, non moins catholiques que ces jeunes hommes, leur ont garanti et conservé, pour leur retour au foyer domestique, la position qu'ils occupaient dans leurs bureaux ou dans leurs ateliers.—Et il ne s'agissait pas d'un camp de quelques jours ou d'une expédition de quelques semaines. Honneur à ces généreux et intelligents citoyens, tout prêts,—nous le savons,—à redonner encore, si l'occasion s'en présente, cette véritable "réserve" de leur dévouement au Souverain Pontife! Ils ont montré, une fois de plus, dans cet acte, que l'amour de l'Eglise fait en somme les meilleurs et les plus sages législateurs.

Reprenons.

(120.) Devant la situation qui vient d'être dévoilée, et qu'il n'est guères besoin de qualifier, la conclusion sommaire et martiale, qu'en tire le Colonel n'est-elle pas juste, à savoir: que "l'esprit national ne pouvait longtemps se fixer dans cette conception militaire hybride, "née dans un moment d'effervescence politique;" et que c'a été véritablement "une défaite morale"?

(130.) Enfin, pour clôturer le tout, n'a-t-il pas raison d'appeler tout cela une plaie? "En mettant le doigt sur la plaie," dit-il au dernier feuillet de sa courageuse brochure, et avec cette confiance calme, toujours pleine d'espoir, qui ne doit jamais abandonner le véritable homme de guerre, "je me suis peut-être exposé à faire saigner, mais je suis certain qu'elle se cicatrifiera bientôt, plus rose et plus fraîche que jamais."

Colonel, vous avez raison.

TOTAL:— "Treize Corps d'observation—C'est un mauvais nombre.—Tant pis.

Et maintenant, au tour des "Grenadiers."—Nous entendons par là, dans cette revue critique—avons-nous dit,—les principes solides.—"Armes... bras"!

(10.) "L'organisation militaire d'un pays est une question de si haute politique qu'elle entraîne ou précipite souvent les jeunes nations."

(20.) Dans l'état actuel du Canada, avec les perspectives qui lui sont faites, avec les horizons de son avenir